

panorapresse.ouest-france.fr

À Sotteville-lès-Rouen, les élus reviennent sur la gestion de l'explosion à l'école Franklin-Raspail

3-4 minutes



L'explosion avait provoqué l'inquiétude de parents d'élèves des groupes scolaires Franklin-Raspail et Renan-Michelet. | Photo d'archive Facebook Bruno Breton

L'explosion accidentelle survenue dans le groupe scolaire Franklin-Raspail, mardi 24 mars 2026, a marqué les esprits à [Sotteville-lès-Rouen](#). Logiquement, le conseil municipal qui a suivi, jeudi 9 avril 2026, est revenu sur l'événement.

Il y a été fait allusion au moment du vote du budget, lors du conseil municipal du 9 avril 2026, moment où l'espace Lods et sa requalification globale ont occupé tout l'espace ou presque (14,7 millions d'euros, la ligne budgétaire).

L'explosion, à [Sotteville-lès-Rouen](#), d'une bonbonne de gaz sur l'extension du toit de l'école maternelle Benjamin-Franklin en chantier, mardi 24 mars 2026 peu avant midi, a eu plusieurs conséquences, et notamment celle de retarder le démarrage d'un autre chantier, celui du groupe scolaire d'en face, Renan-Michelet.

Panique et communication

Autre conséquence, quasi immédiate : le mouvement de panique qui s'est emparé, d'abord et surtout sur les réseaux sociaux, d'une partie de la population, et notamment de certains parents d'élèves des deux groupes scolaires, au premier rang de la déflagration et du panache de fumée.

Mélaine Godey, élue du groupe « Ensemble agissons pour [Sotteville](#) », par ailleurs représentante élue des parents d'élèves du groupe scolaire Renan-Michelet, est revenue sur l'épisode en questions diverses, en fin de séance.

« J'ai eu pas mal de remontées de parents très inquiets. »

« Les parents de Renan-Michelet n'ont reçu un SMS d'information par la Ville qu'à 14 heures, et 13 h 14 pour ceux de Raspail, détaille-t-elle. Un SMS envoyé plus tôt, en même temps que le direct ouvert sur le site de la Ville, aurait été pas mal. J'ai eu pas mal de remontées de parents très inquiets à ce sujet. »

La majorité a répondu par l'intermédiaire de Laurence Renou, première adjointe en charge de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse. « On peut toujours faire mieux, c'est certain, admet l'élue, et un retour d'expérience est toujours nécessaire pour ce genre d'événement. » Aller plus vite au niveau de la communication ? « Compliqué, on était sur le terrain. » Difficile, dit-elle en substance, de conjuguer sécurisation des personnes, des lieux et des informations dans le même laps de temps.

Terrain judiciaire

Deux démarches judiciaires ont par ailleurs été engagées par la municipalité. Une première plainte a été déposée auprès de la police nationale pour destruction involontaire de bien, mise en danger d'autrui et blessures involontaires. « Le procureur de la République, informe la Ville, a diligenté une expertise incendie afin de connaître les causes de cet incendie et les infractions éventuellement commises ». Cette expertise a eu lieu le 7 avril 2026, le rapport n'a pas encore été rendu.

En parallèle, le tribunal administratif de [Rouen](#) a été saisi pour la désignation d'un expert judiciaire (non encore désigné) afin de « déterminer les causes de l'incendie, la nature et l'étendue des dommages, et de déterminer les travaux de réparation nécessaires pour remédier aux désordres constatés ».